



# LE PLAB INAUGURE LE 1<sup>er</sup> MUSÉE VIVANT **SIÈGE DE LIFFOL** Indication Géographique « Siège de Liffol »



# Sommaire

<b>Un musée vivant pour quoi faire ?</b>	<b>4</b>
<b>À propos de l'IG « Siège de Liffol »</b>	<b>6</b>
<b>Pour en savoir PLUS</b>	<b>8</b>
• Un savoir-faire de plus de 150 ans...	10
• Les chiffres clés	11
• IG : qu'est-ce que c'est ?	12

À l'issue d'une journée consacrée aux visites des manufactures emblématiques de Liffol-le-Grand (Henryot & Cie) et de Neufchâteau (Jean-Pierre Besse Manufacture), complétée par celles des écoles qui forment aux métiers du bois (Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie de Neufchâteau et AFPIA de Liffol-le-Grand) ; **Anne Thireau-Gérard**, Présidente du PLAB, accompagnée de **Pierre Ory**, Préfet des Vosges et **Benoît Rochas**, Sous-préfet de l'arrondissement de Neufchâteau, a inauguré le 1<sup>er</sup> Musée Vivant consacré au Siège de Liffol.





*Pierre Counot Blandin, Siège Cupidon*

## Un Musée Vivant, pour quoi faire ?

« Notre indication géographique était la première à garantir l'origine et la traçabilité des produits manufacturés dans une zone spécifique, en France, il y a 2 ans. Il nous a semblé légitime de consacrer un écrin où le grand public pourrait admirer ces bijoux au cœur de Liffol-le-Grand, **berceau historique des métiers du bois** et **capitale de haute facture de sièges et de meubles** depuis plus de **155 ans**. Le mobilier exposé évoluera en temps réel, en fonction des créations que nos manufactures labellisées souhaiteront mettre en avant. Nos manufactures exportent notre savoir-faire dans le monde entier ; nous sommes heureux et fiers d'avoir enfin une vitrine au cœur de la zone de l'indication géographique.

**9 entreprises** (Atelier Clubspirit, Pierre Counot Blandin, Création Vidon Gerlier, Henryot & Cie, Jean Pierre Besse, NA Souchet, Néo Sièges, T Mobilier et Vosges Contract) ainsi que l'AFPIA Est Nord sont aujourd'hui labellisées et peuvent apposer sur leur production le « sceau » IG Siège de Liffol. Nous avons pour ambition d'inciter toutes les entreprises installées dans la zone de l'IG à s'engager dans la certification de leurs produits.

### Ce musée a 3 missions principales :

- Faire **rayonner** nos savoir-faire et notre créativité, **valoriser** 13 métiers d'art dans le bassin de l'IG. Nous collaborons avec les plus grands décorateurs et designers et équipons les lieux les plus prestigieux de la planète, mais nous ne sommes pas visibles. **Ce Musée Vivant redonnera cette fierté aux habitants de la zone de l'IG** et assurera une belle visibilité auprès des touristes français ou étrangers qui passent sur la célèbre Nationale 4.
- **Donner envie** aux manufactures installées dans la zone IG de demander la labellisation IG Siège de Liffol, pour leurs sièges..
- Montrer aux jeunes le **dynamisme des métiers du bois** et susciter les vocations dont nous avons tant besoin localement. » se réjouit Anne Thireau-Gérard, présidente du PLAB Grand Est.

## Le Musée Vivant en détail

Situé 5, route de Neufchâteau à Liffol-le-Grand (88), ce showroom de 40 m<sup>2</sup> offre une très belle vitrine à la **vingtaine de sièges** estampillés, provenant des 9 manufactures labellisées, qui y sont exposés.

Horaires d'ouverture : le lundi de 12h45 à 19h00, du mardi au vendredi de 6h45 à 12h00 et de 12h45 à 19h00, le samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ainsi que le dimanche de 9h00 à 12h00.

« Merci à la Mairie de Liffol-le-Grand et à la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien de leur précieux soutien pour ce projet.

Nous cherchions un lieu très passant à Liffol, avec une vitrine suffisamment grande pour retenir l'attention depuis l'extérieur. Lorsque **Patricia Cottény Hance** nous a parlé du local qui jouxte son bureau de tabac au cœur de la ville, le maire et ses adjoints ont tout de suite adoubé ce projet et les services techniques ont pris en charge une superbe rénovation. Idéalement situé sur la Nationale 4 et au cœur de Liffol, c'est l'écrin idéal. Je tiens également à remercier Patricia Cottény Hance qui se chargera d'accueillir et de renseigner bénévolement les visiteurs. Native de Liffol, elle en connaît l'histoire et portera haut les couleurs de nos savoir-faire. » précise **Anne Thireau-Gérard**.

Outre les sièges, la scénographie apporte la reconnaissance d'une production d'excellence, depuis 155 ans, sur le bassin liffolois.



*NA Souchet, Bergère Louis XVI Marie-Antoinette*

## À PROPOS DU PLAB GRAND EST

Créé en novembre 1992, le PLAB Grand Est, anciennement Pôle Lorrain Ameublement Bois, est né d'une initiative conjointe des entreprises de la filière ameublement lorraine, des acteurs économiques locaux et des responsables politiques. Il s'est donné comme mission d'accompagner dans leur développement les entreprises du secteur à travers 4 axes stratégiques :

- ▶ L'innovation et la compétitivité
- ▶ Le développement commercial France & International
- ▶ L'élévation des compétences
- ▶ L'animation, la représentation et la promotion des marchés de l'ameublement, de l'aménagement des lieux de vie et du luxe.

# À propos de l'Indication Géographique « **Siège de Liffol INPI-1601** »

**D**éposé au printemps 2016 par le **PLAB Grand Est**, le dossier de demande de l'IG "Siège de Liffol" a été homologué le 2 décembre 2016 par l'INPI : une première en France pour les produits manufacturés.



Logo de l'IG  
"Siège de Liffol"

## Une IG pour quoi faire ?

À l'instar des AOC certifiant les produits agro-alimentaires, les IG (Indications Géographiques) pour les produits manufacturés garantissent aux consommateurs la provenance et l'authenticité des savoir-faire utilisés pour sa fabrication.

L'IG est le véritable gage d'un savoir-faire propre et singulier à un territoire et le garant de la pérennité des produits manufacturés de cette même origine géographique. L'IG, c'est aussi l'illustration d'une volonté patrimoniale forte par laquelle un produit et un territoire sont liés pour créer une notoriété commune à jamais.

Cette démarche ouvre également la voie à la protection des produits face au développement d'une concurrence internationale à bas prix et à d'éventuelles contrefaçons tout en offrant une garantie, pour le consommateur, sur la qualité et l'authenticité des produits mis sur le marché.

## Quels enjeux pour les entreprises ?

- ▶ Un engagement de qualité et de méthode de la production garanti par un cahier des charges officiellement déposé.
- ▶ Une traçabilité de la production absolue, essentielle pour les clients B to B comme B to C.
- ▶ Un élément de différenciation pour éviter les comparaisons avec les produits d'importation.
- ▶ Un outil de promotion d'un savoir-faire spécifique.
- ▶ Un label officiel homologué par l'État et non un label auto-proclamé.

## Quelles entreprises peuvent utiliser l'IG "Siège de Liffol" ?

- ▶ Tous les fabricants de sièges installés dans le périmètre géographique déterminé (165 communes).
- ▶ Toutes les entreprises réalisant 22 des 23 étapes de fabrication obligatoires dans la zone géographique déterminée.

## Qui contrôle ?

- ▶ Un audit initial est mené auprès de chaque fabricant candidat à l'homologation par le FCBA (Institut Technologique Forêt Cellulose Bois – construction Ameublement), organisme de certification indépendant, agréé par le COFRAC.
- ▶ Un audit de contrôle est ensuite renouvelé chaque année par ce même organisme de certification indépendant.
- ▶ Le PLAB GRAND EST a été désigné Organisme de Défense et de Gestion (ODG), il s'assure du respect des procédures et notamment des audits annuels avec l'organisme de certification.
- ▶ L'ODG sera lui aussi audité une fois par an par le FCBA.

## Combien ça coûte ?

Le coût est lié à la taille de l'entreprise avec un minimum de 1192 € et un maximum de 2933 € (comprenant l'audit annuel, l'adhésion à l'ODG et les frais de gestion de l'organisme de certification) sans compter les frais de marquage des produits.

## Quels outils pour garantir l'IG ?

- ▶ Les emballages sont marqués avec des étiquettes contenant le logo de l'IG, le site internet [www.siegedeliffol.fr](http://www.siegedeliffol.fr), les coordonnées de l'ODG. Une étude sur le système de marquage est en cours afin de permettre à l'acquéreur d'authentifier le produit.

# POUR EN SAVOIR PLUS

## sur les savoir-faire à Liffol-le-Grand



### Une légitimité historique

Le Bassin de Liffol-le-Grand est le berceau historique et naturel des fabricants de sièges de style, depuis le xvii<sup>ème</sup> siècle. Une soixantaine de manufactures maintiennent aujourd'hui la production de manière traditionnelle. Elles collaborent avec les plus grands décorateurs, designers et architectes d'intérieur (Alberto PINTO, Jean-Michel WILMOTTE, Jacques GARCIA, Philippe STARCK, GILLES & BOISSIER...) et équipent les lieux les plus prestigieux de la planète (RITZ, OPÉRA GARNIER, PLAZZA ATHÉNÉE, MANDARIN ORIENTAL...) car elles sont en capacité de réaliser des sièges répondant à leurs exigences créatives, sur mesure et en petite série.

Cette possibilité de traçabilité représente une formidable opportunité de faire connaître et valoriser leurs savoir-faire appuyés sur une histoire, ainsi que la qualité et l'authenticité de leurs productions.

En effet, l'IG est le véritable gage d'un savoir-faire propre et singulier à un territoire et le garant de la pérennité des produits manufacturés de cette même origine géographique. L'IG, c'est aussi l'illustration d'une volonté patrimoniale forte par laquelle un produit et une région sont liés pour créer une notoriété commune à jamais.

Cette démarche ouvre également la voie à la protection des produits face au développement d'une concurrence internationale, à bas prix, et à d'éventuelles contrefaçons tout en offrant une garantie, pour le consommateur, sur la qualité et l'authenticité des produits mis sur le marché.

Depuis 1992, les manufactures artisanales de sièges se sont groupées en cluster sous l'égide du PLAB GRAND EST qui représente et défend les intérêts de la filière ameublement, aménagement, décoration et marché du luxe sur la région Grand Est auprès des institutionnels. Il est l'organisme de défense et de gestion de l'IG "Siège de Liffol".





## IG “Siège de Liffol”, capitale de haute facture depuis 1864

Animé par le PLAB GRAND EST, accompagnateur d'entreprises et laboratoire d'idées, depuis septembre 2015, un groupe de travail de 25 entreprises locales a défini les contours de ce que cette IG devait protéger, valoriser et garantir.

Selon ce référentiel peuvent prétendre à l'IG : “les sièges issus de techniques de fabrication traditionnelles ou innovantes répondant aux critères propres de la zone géographique du Bassin de Liffol-le-Grand”.

Pour apposer le label “Siège de Liffol”, le fabricant doit garantir que :

- ▶ Les 13 métiers (prototypiste, sculpteur ornemaniste...) et les 22 étapes du processus de fabrication (debillage, chantournage, toupillage...) sont réalisés dans une ou plusieurs des 165 communes de la zone géographique délimitée
- ▶ Les savoir-faire séculaires sont respectés à toutes les étapes
- ▶ Le bois utilisé est issu de forêts gérées durablement (certifié PEFC ou FSC)
- ▶ La mousse de rembourrage ne contient pas de CFC...

Plus largement, que la majorité des opérations (du prototypage au garnissage en passant par le toupillage ou le laquage) sont réalisées dans le secteur géographique défini.

**Notons que l'ensemble de ces savoir-faire séculaires sont encore précieusement conservés et transmis par de nombreuses manufactures lorraines, perpétuant ainsi un véritable patrimoine culturel vivant pour les prochaines générations.**



Territoire Indication Géographique “Siège de Liffol”



# UN SAVOIR-FAIRE

## de plus de 150 ans...

C'est en 1864 qu'un dénommé Marchand eut le premier, l'idée de fabriquer à Liffol-le-Grand, des chaises en chêne issu de la forêt vosgienne avoisinante. Ces chaises à pieds tournés, à fuseaux, balustres et frontons découpés, exigeaient à peu près les mêmes compétences que la fabrication des rouets à filer, très largement fabriqués dans la région. En 1867, Clément Henryot s'installe à son tour (la manufacture existe toujours aujourd'hui!).

Quelques années plus tard, une première scierie s'installe et les machines à vapeur remplacent les machines à pieds.

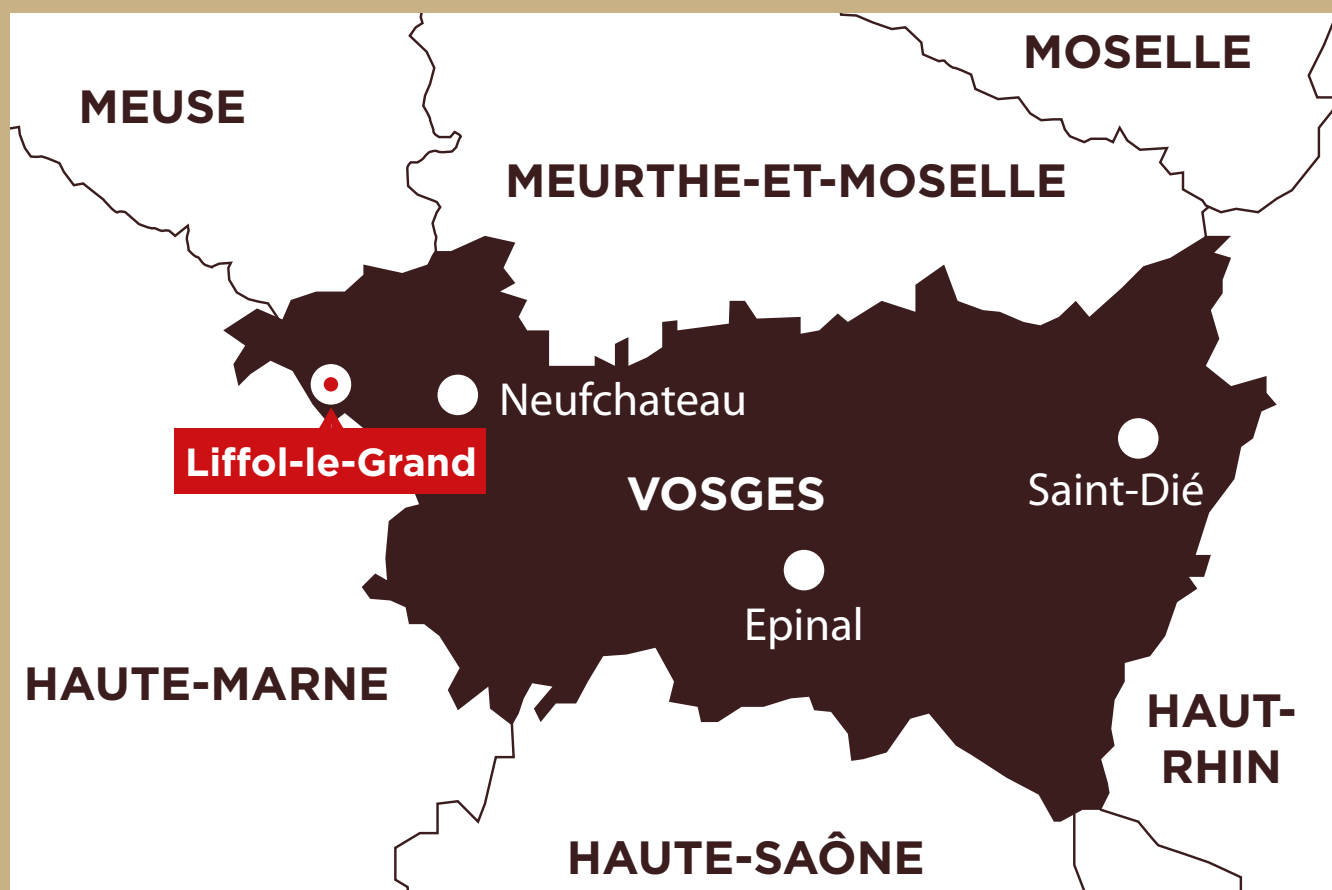
En 1900, la région compte déjà une dizaine d'entreprises (dont certaines existent toujours) dans le secteur de l'ameublement. On y fabrique principalement des carcasses de sièges de style Louis XIV, XV, XVI revendus majoritairement dans les boutiques du

faubourg Saint-Antoine à Paris où les garnisseurs les terminent.

À cette époque, 95 % des sièges de style sont fabriqués à Liffol-le-Grand dont 50 % exportés vers l'Amérique du Nord.

Après la seconde guerre mondiale, l'industrie progresse rapidement, les usines s'agrandissent, les sièges et meubles sont garnis à Liffol ; les femmes des ouvriers deviennent souvent canneuses à domicile et, jusque dans les années 1970, la quasi-totalité des familles de l'agglomération vivait de l'industrie du siège.

Aujourd'hui, 581 manufactures procurent encore 1571 emplois, majoritairement issus de PME et TPE familiales pour environ 80 %, ce qui continue à faire de la Lorraine la capitale du siège et du meuble.



# Les chiffres clés du meuble en Lorraine\*

**581** établissements de production implantés en Lorraine

**1571** salariés dans les sites de production de meubles lorrains,  
soit environ **3 %** de la population active régionale

**30 %** du chiffre d'affaires des 20 premières entreprises  
réalisés à l'export

Sur les douze principaux acteurs du marché de la fabrication de meubles très haut de

gamme français, les **3/4** sont implantés en Lorraine

**500 millions** d'euros de chiffre d'affaires global annuel

**9,34 milliards** d'euros dépensés pour l'achat  
de meubles en France



\*(Sources : INSEE, IPEA)

# IG : qu'est ce que c'est ?

## Qu'est-ce qu'une Indication Géographique (IG) ?

Une indication géographique met en évidence un lieu ou une région de production précis et détermine les qualités caractéristiques du produit originaire de ce lieu. Ce dispositif améliore la transparence pour le consommateur sur l'origine et le mode de fabrication des produits, reconnaît et met en valeur des savoir-faire, et valorise nos "made in" locaux. En favorisant le maintien de l'activité et de l'emploi local, l'extension des indications géographiques devient un véritable levier de développement économique dans tous les territoires.

## Qui peut bénéficier des IG ?

Tout professionnel (artisan, commerçant, société) souhaitant se prévaloir d'une indication géographique peut, dès lors qu'il respecte le cahier des charges homologué et qu'il est implanté dans la zone géographique concernée, s'adresser à l'organisme de défense et de gestion (personne morale de droit privé, qui regroupe l'ensemble des professionnels intéressés par la protection d'une même indication géographique) pour en devenir membre et être ajouté à la liste des opérateurs.

## Quelle est la différence entre l'IG et les IGP ?

### ► IGP (Indications Géographiques Protégées)

- À ce jour, seuls les produits naturels, agricoles et viticoles pouvaient bénéficier d'Indications Géographiques, **au niveau européen** : ce sont les Indications Géographiques Protégées (IGP).
- Pour ce type de produits, **c'est l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) qui homologue**. C'est pourquoi il est prévu, s'il existe pour le même territoire une IG, que l'INAO puisse intervenir auprès de l'INPI.

### ► IG (Indication Géographique)

- Le dispositif mis en place **au niveau français**, l'Indication Géographique (IG) s'adresse à tous les autres produits : manufacturés, artisanaux, ressources naturelles.
- La principale différence dans la procédure réside dans le fait que les IG sont **homologuées par l'INPI** (Institut National de la Propriété Industrielle), c'est-à-dire l'organisme en charge de l'enregistrement des marques et des brevets, soit des titres de propriété industrielle.





Encore plus de visuels HD sur notre pressroom :  
[www.carinepetrucci.fr](http://www.carinepetrucci.fr)

Cliquez



**Bureau de presse CARINE PETRUCCI :**  
Tél. 01 45 92 03 04 [visuelspresse@cpconseil.fr](mailto:visuelspresse@cpconseil.fr)